

0303030303
**DEPARTEMENT
DE L'INDRE**

**SYTOM de la
Région de
Châteauroux**
0303030303

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 24 juin 2026

Convocation transmise
le : 10 juin 2026

L'an deux mille vingt-six - le mercredi 24 juin 2026

Le Comité Syndical du SYTOM de Châteauroux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de ville de Châteauroux, Place de la Mairie, salle du conseil sous la présidence de Monsieur Michel GEORJON son Président.

Nombre de Membres :

En exercice : 31
Présents : 18
Votants : 22

Résultats du vote

Voix « pour » : 22
Voix « contre » : 0
« Abstentions » : 0

Certifié exécutoire
Publiée ou notifiée le :
26 juin 2026

Etaient présents :

Éric CHALMAIN, Virginie ALAUME, Delphine GENESTE, Michel GEORJON, PERROT Lionnel, Gilbert BLANC, Éric DOMENGE-ABEAU, Christophe FERRET, Pascale GRENOUILLOUX, Dominique GUIGNAT, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Jean-Michel ROUALDES, Patrice BOIRON, Philippe MOREAU, Christophe VANDAELE, Joel MORICHON, Stephane ZECCHI.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Gil AVEROUS à Michel GEORJON
Michaël POINTIERE à Tony IMBERT
Guy ROBIN à Gilbert BLANC
Henri LORY à Éric CHALMAIN

Etaient absents et excusés

Andre STROUPPE
Olivier LARROUYAT
Jean-Marc VERRHIEST
Brigitte VOITIER
Vincent MILLAN
Philippe NEUVILLE
René ROUET
Thierry GREGOIRE
Guillaume CHAUSSEMY
Jean-Pierre POITEVIN

Dossier n° 2026-006-007 BIS se substitue à la délibération n°2026-006-007 pour erreur matérielle

Objet : Rapport annuel d'exploitation du centre de tri pour l'année 2025

En application de l'article 2-4 du chapitre 7 du cahier des clauses administratives et techniques particulières exploitations (C.C.A.T.P.E.) pour l'exploitation de l'unité de tri, l'exploitant doit produire un compte rendu financier et un compte rendu technique chaque année.

Il a été présenté par M Aurelien MANENQ le rapport annuel
COVED.

Envoyé en préfecture le 20/08/2026
Reçu en préfecture le 20/08/2026
Publié le
ID : 036-253602429-20260820-2026006007BIS-DE

Après délibération, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le bilan d'exploitation du centre de tri établi par l'exploitant COVED.

La Secrétaire de séance



Virginie ALAUME

Le Président



Michel GEORJON

Pour extrait conforme

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.